



Le risque zéro n'existe pas et ce malgré toutes les préventions et mesures prises pour respecter les conditions de travail règlementaires.

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est le premier maillon de la chaîne des secours. Ce n'est pas un professionnel du monde médical, il est formé pour empêcher l'aggravation de l'état de la victime. Il a moins de 3 minutes pour agir. **Le SST est un acteur de prévention.**

Les gestes de secours appris dans un milieu professionnel, peuvent être appliqués dans la vie de tous les jours.

« Un Sauveteur formé, ce sont 40 vies sauvées »

Formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) **Article R4224-15 du Code du Travail**

Durée : 14 heures

Les heures sont réparties sur 2 journées à raison d'une journée par semaine.
Possibilité d'effectuer la formation sur 2 jours consécutifs (2 journées de 7h00 avec évaluation ponctuelle et certificative).

Il faut être âgé de 16 ans minimum au moment du démarrage de la formation.

Il faut au minimum 4 candidats pour un maximum de 10 candidats par session (Norme INRS).

Tarif : Voir devis ou convention

Le tarif proposé, comprend :

- Le déplacement sur site sur le Nord et le Pas de Calais,
- Les **14 heures** de formation pour un groupe de 4 à 10 personnes,
- Le matériel pédagogique,
- Un aide mémoire I.N.R.S,
- La logistique administrative.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.





Programme de la formation SST

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Public/pré requis :

Personnel désirant devenir secouriste et désigné par l'employeur. Etre âgé de 16 ans minimum au démarrage de la session.

Moyens pédagogiques – Formateur :

Vidéo projecteur et supports variés, aide mémoire INRS, divers matériels (mannequins, DAE, etc) en rapport avec la formation SST.

Session animée par un forma-teur/trice SST à jour de ses compétences.

Objectif général :

Intervenir efficacement face à une situation d'accident.

Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail

Validation :

Délivrance du certificat SST aux stagiaires ayant satisfait aux exigences de l'évaluation : cas concrets et évaluation certificative.

Programme :

- Présentation commune,
- La place du SST dans la santé et la sécurité de l'entreprise (Prévention),
- Protéger,
- Examiner,
- Alerter,
- Secourir (Exemples de gestes de premiers secours : PLS, RCP avec DAE, ect),
- Evaluation individuelle continue,
- Evaluation certificative,
- Bilan de la formation.

Durée :

- 14 heures de formation, réparties sur 2 journées de 7h00.
- Session de 4 à 10 candidats maxi (Norme INRS).

Taux de certification en 2023 : 95,34 %

